

**COMMUNE DE FLEURY
DEPARTEMENT DE L'AUDE**

ARRETE du Maire n° 498/2023

OBJET : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PERMIS D'AMENAGER DEPOSE PAR M. COFFINET Gérard (PA n° 011 145 23 00002)

Le Maire de Fleury d'Aude,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L 121-24 et R 121-6 qui prévoient la mise à disposition du public, préalablement à leur autorisation, pendant une durée d'au moins quinze jours, des projets portant sur des aménagements situés dans les espaces remarquables des communes littorales qui ne sont pas soumis à enquête publique ;

VU le code de l'Environnement ;

VU la demande de permis d'aménager enregistrée sous le n° PA 011 145 23 L 0002 déposée à la Mairie de Fleury d'Aude le 28 juin 2023 par Monsieur COFFINET Gérard pour la réfection de la façade ;

VU l'avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'Aude en date du 12 septembre 2023 ;

VU la décision de Monsieur Le Préfet en date du 04 octobre 2023 accordant au titre de la loi Littoral la dérogation relative aux travaux de Monsieur COFFINET sur la commune de Fleury d'Aude dans la demande de permis d'aménager n° 011 145 23 00002, sous réserve de la recommandation suivante : faire un enduit à la chaux naturelle et en retrait de tous les éléments et des chaînes d'angles.

VU les pièces du dossier présenté ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Il sera procédé à une mise à disposition du public du :

- ***Du Mardi 28 novembre 2023 au Mardi 12 décembre 2023 inclus.***

Soit **une durée de 15 jours**, du permis de construire n° PA 011 145 23 00002 déposé à la Mairie de Fleury d'Aude le 28 juin 2023 par Monsieur COFFINET Gérard, pour la réfection de la façade du bâtiment situé sur terrain cadastré section AV n° 3 sis - lieudit La Bâtisse – 11560 FLEURY D'AUDE.

Le dossier de mise à disposition comprendra le permis d'aménager ainsi que les avis émis par les services extérieurs recueillis dans le cadre de l'instruction du permis.

ARTICLE 2 – Le dossier de permis de construire sera consultable :

- A la Mairie de Fleury d'Aude (service urbanisme) : 32, bd de la république 11560 Fleury d'Aude, du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et de 14h00-17h00
- Sur le site internet de la commune de Fleury d'Aude : <https://www.cote-indigo.fr>

Le public pourra formuler ses observations à compter du 28 novembre 2023 au 12 décembre 2023 inclus :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@communefleury.fr
- Par courrier : Mairie de Fleury d'Aude – Service Urbanisme – 32, bd de la république 11560 Fleury d'Aude

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché, huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci :

- Au siège de la Mairie de Fleury d'Aude : 32, bd de la république 11560 Fleury d'Aude
- A la Mairie Annexe de Saint Pierre La Mer : bd de la Douane Saint Pierre La Mer 11560 Fleury d'Aude
- Au Cabanes de Fleury : Panneau d’Affichage situé Avenue du Petit Baigneur Les Cabanes de Fleury 11560 Fleury d'Aude
Aux endroits prévus à cet effet.
- Sur le lieu du projet dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné ;

ARTICLE 4 – A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera dressé et la synthèse des observations indiquant celles dont il a été tenu compte sera publiée sur le site internet de la Commune de Fleury d'Aude : <https://www.cote-indigo.fr>

ARTICLE 5 : A l'issue de la procédure de mise à disposition du public, le dossier sera transmis au Ministre chargé des Sites et le Maire de Fleury d'Aude se prononcera par la suite, par arrêté, sur ce projet.

ARTICLE 6 – Monsieur Le Directeur Général des Services de la Mairie de Fleury d'Aude est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté sur ce projet.

ARTICLE 7 – Copie du présent arrêté sera adressé à :
Monsieur Le sous-préfet de Narbonne (Aude).

Fait à Fleury d'Aude, le 17 NOVEMBRE 2023

LE MAIRE,



André-Luc MONTAGNIER

Conformément aux articles R 421-1 et R 425-5 du Code de la Justice Administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite de recours gracieux.

Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

**Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes,
vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406**

- i** Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- i** Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ».

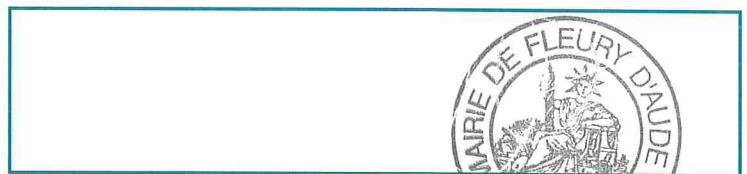
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
PA 011452300002
PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier
La présente déclaration a été reçue à la mairie
le 28/06/2023



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur ^[1]

i Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom

COFFINET

Prénom

Gérard

Date et lieu de naissance : Date : 18/11/1960

Commune : ALGER

Département : 99 Pays : ALGERIE

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

Prénom

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Domaine de la Bâkisse

Localité : FLEURY D'AUDE

Code postal : 11560 BP : Cedex :

Téléphone : 0610032446 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

geoffinet11@gmail.com

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

 J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.**2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]**

⁽ⁱ⁾ Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

Prénom

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée et elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____

@

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Domaine de la Batisse

Localité : FLEURY D'AUSE

Code postal : 11560

Références cadastrales^[3] :

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : A 45 Section : A V Numéro : _____ 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 141

3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

i Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

i Cochez la ou les cases correspondantes.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Lotissement | <input type="checkbox"/> Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs |
| <input type="checkbox"/> Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre | <input type="checkbox"/> Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : |
| <input type="checkbox"/> Terrain de camping | • Contenance (nombre d'unités) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances | <input type="checkbox"/> Superficie en m ² : _____ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés | • Profondeur (pour les affouillements) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports | • Hauteur (pour les exhaussements) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un golf | |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m ² , constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs | |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles | |

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[4] :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[4] :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[4] :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

8 refecton façade Ton Sable
enduit lisse

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____ Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

- Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : _____

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[5] : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte :

Prénom :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : _____

Conseil Régional de : _____

Téléphone : _____ ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique :

_____ @ _____

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous^[6] :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

- notamment façade
- enduit lisse (couleur sable)
- les créneaux en pierre resteront apparents
ainsi que les pierres d'angles.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

[5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : ___ ___ ___ dont individuels : ___ ___ ___ dont collectifs : ___ ___ ___

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social ___ ___ ___ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) ___ ___ ___ Prêt à taux zéro ___ ___ ___

Autres financements ___ ___ ___

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation : _____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : ___ ___ ___

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce ___ ___ ___ 2 pièces ___ ___ ___

3 pièces ___ ___ ___ 4 pièces ___ ___ ___ 5 pièces ___ ___ ___ 6 pièces et plus ___ ___ ___

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol ___ ___ ___ et au-dessous du sol ___ ___ ___

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

(i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[7] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] (C)	Surface supprimée ^[10] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[11]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)						

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher^[12] en m²

Destinations ^[13]	Sous-destinations ^[14]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : _____ Après réalisation du projet : _____

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

i Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis : _____

7 Participation pour voirie et réseaux

i Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier Madame Monsieur

Nom

Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Adresse électronique :

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

i Informations complémentaires

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

- relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme.

Précisez laquelle :

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

- porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

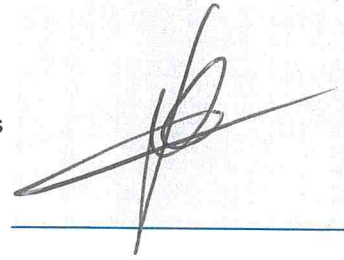
Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé su site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ».

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À FLEURY D'AUDE.

Fait le 26/06/2023



Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Nom

Prénom

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique :

@

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

i Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 145 Section : AV Numéro : 0184 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 168

Préfixe : 145 Section : AV Numéro : 0285 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 149

Préfixe : 145 Section : AV Numéro : 0182 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 69

Préfixe : 145 Section : AV Numéro : 0002 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 385

Préfixe : 145 Section : AV Numéro : 0006 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 410

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²) : _____

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.


1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

• ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère de la transition écologique

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

À l'attention du Délégué à la protection des données

SG/DAJ/AJAG1-2

92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis d'aménager

- ① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
- Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
- Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**
- Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués

chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R. 423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)^[19]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PA1, PA4, PA17 et PA19, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PA1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PA2. Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PA3. Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords [Art. R. 441-4 1° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PA4. Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PA4-1. Le bilan de la concertation [Art. L 300-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PA5. Deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel [Art. R. 442-5 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PA6. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PA7. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

[19] Se renseigner auprès de la mairie

<input type="checkbox"/> PA8. Le programme et les plans des travaux d'aménagement [Art. R. 442-5 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA9. Un document graphique faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments [Art. R. 442-5 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA10. Un projet de règlement s'il est envisagé d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme] Le pourcentage consacré aux logements sociaux en cas de réalisation d'un programme de logement, si vous êtes dans un secteur délimité par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels une partie doit être affectée à des logements sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme].	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA11. Si nécessaire, l' attestation de la garantie d'achèvement des travaux exigée par l'article R. 442-14 du code de l'urbanisme [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA12. L'engagement du lotisseur de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots [Art. R. 442-7 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols :	
<input type="checkbox"/> PA12-1. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude de sols et sa prise en compte dans la conception du projet de lotissement. [Art. R. 442-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager, dans la limite du nombre maximum de lots autorisés :	
<input type="checkbox"/> PA12-2. L'attestation de l'accord du lotisseur [Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain de camping ou d'un terrain aménagé pour l'hébergement touristique :	
<input type="checkbox"/> PA13. Un engagement d'exploiter le terrain selon le mode de gestion que vous avez indiqué dans votre demande [Art. R. 443-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input type="checkbox"/> PA14. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 441-5 1° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA14-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 441-5 2° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 (Article L. 414-4 du code de l'environnement) :	
<input checked="" type="checkbox"/> PA15-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 441-6 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
<input type="checkbox"/> PA15-2. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 441-6 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain en vue de l'installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs :	
<input type="checkbox"/> PA 15-3. L'attestation assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité [Art. R. 441-6-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une autorisation de défrichement :	
<input type="checkbox"/> PA16. Copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 441-7 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PA16-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 441- 8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L.512-6-1, L.512-7-6 et L.512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	
<input type="checkbox"/> PA16-2. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 441-8-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PA17. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :	
<input type="checkbox"/> PA17-1. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier

3 Pièces à joindre si votre projet comporte des constructions

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input type="checkbox"/> PA18. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input type="checkbox"/> PA19. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA20. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PA21. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PA22. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input type="checkbox"/> PA23. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA23-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
<input type="checkbox"/> PA23-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
<input type="checkbox"/> PA23-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PA24. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PA25. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PA26. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PA27. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique	
<input type="checkbox"/> PA28. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
<input type="checkbox"/> PA28-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique prévu par l'Art. R. 122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PA28-1-1 Le formulaire attestant la prise en compte des exigences performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R.122-24-1 et R.122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PA28-2. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	
<input type="checkbox"/> PA28-3. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
<input type="checkbox"/> PA28-4. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-1-o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151.41 4°) du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PA29. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme]	
<input type="checkbox"/> PA29-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
<input type="checkbox"/> PA30. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA31. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA32. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA33. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
<input type="checkbox"/> PA34. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA35. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichage :	
<input type="checkbox"/> PA36. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichage est complète, si le défrichage est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PA37. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PA38. Une justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU , si la demande de PC vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA39. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PA40. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA41. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA41-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PA42. Une copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA43. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PA44. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA45. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PA46. Le plan de situation du terrain sur lequel seront réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PA47. La promesse synallagmatique de concession ou acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PA48. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PA49. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PA50. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PA51. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PA52. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PA52-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L.152-5 du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> PA.52-2 Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L.152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PA53. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatifs à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PA54. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PA58. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
<input type="checkbox"/> PA59. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R. 431-16 q du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Département :
AUDE

Commune :
FLEURY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CARCASSONNE
Centre des Finances Publiques 11807
11807 CARCASSONNE cdx09
tél. 04 68 77 44 79 -fax
ptgc.aude@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

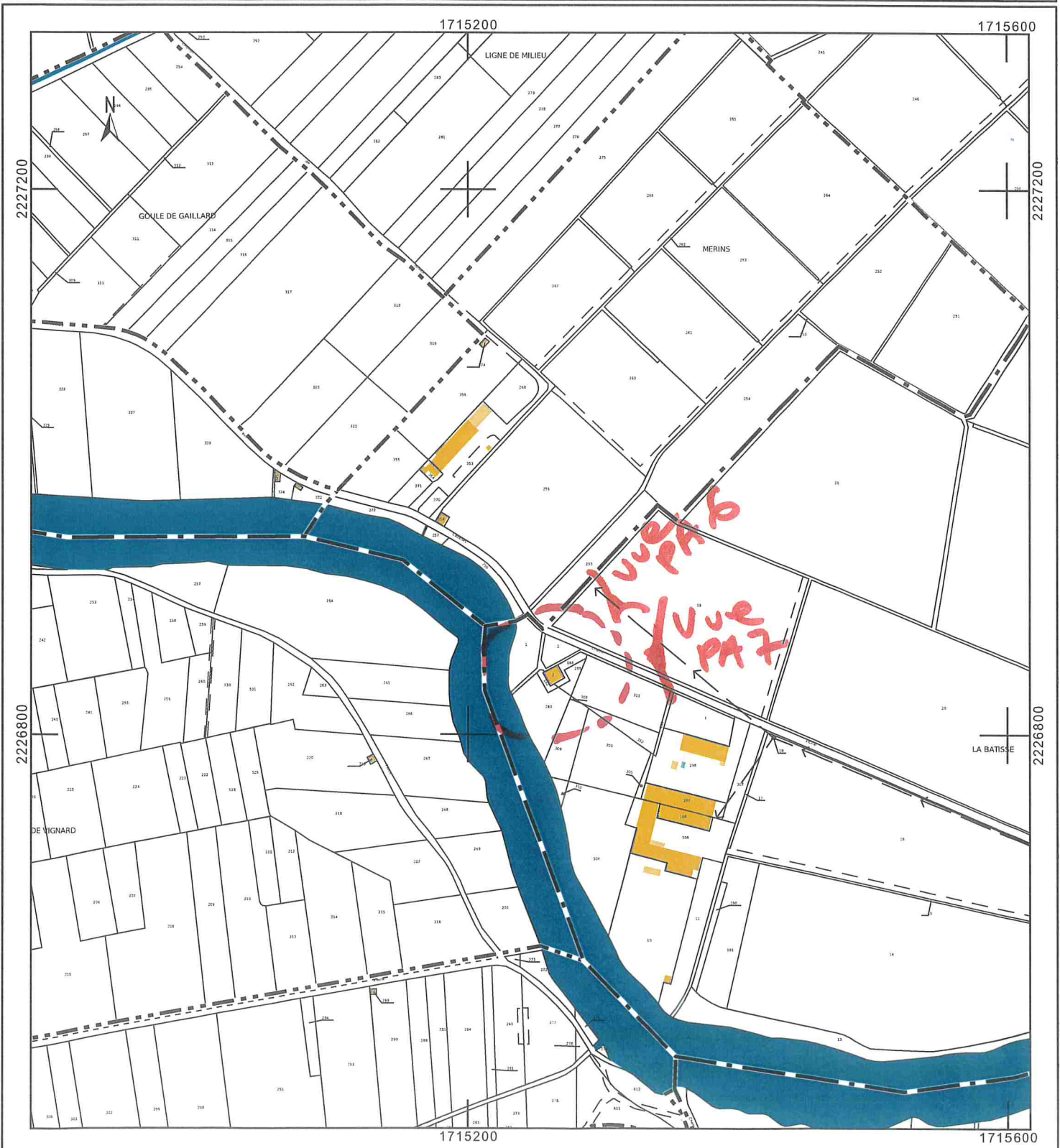
Date d'édition : 29/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

PA-1

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



2. A9



PA - 2

Notice

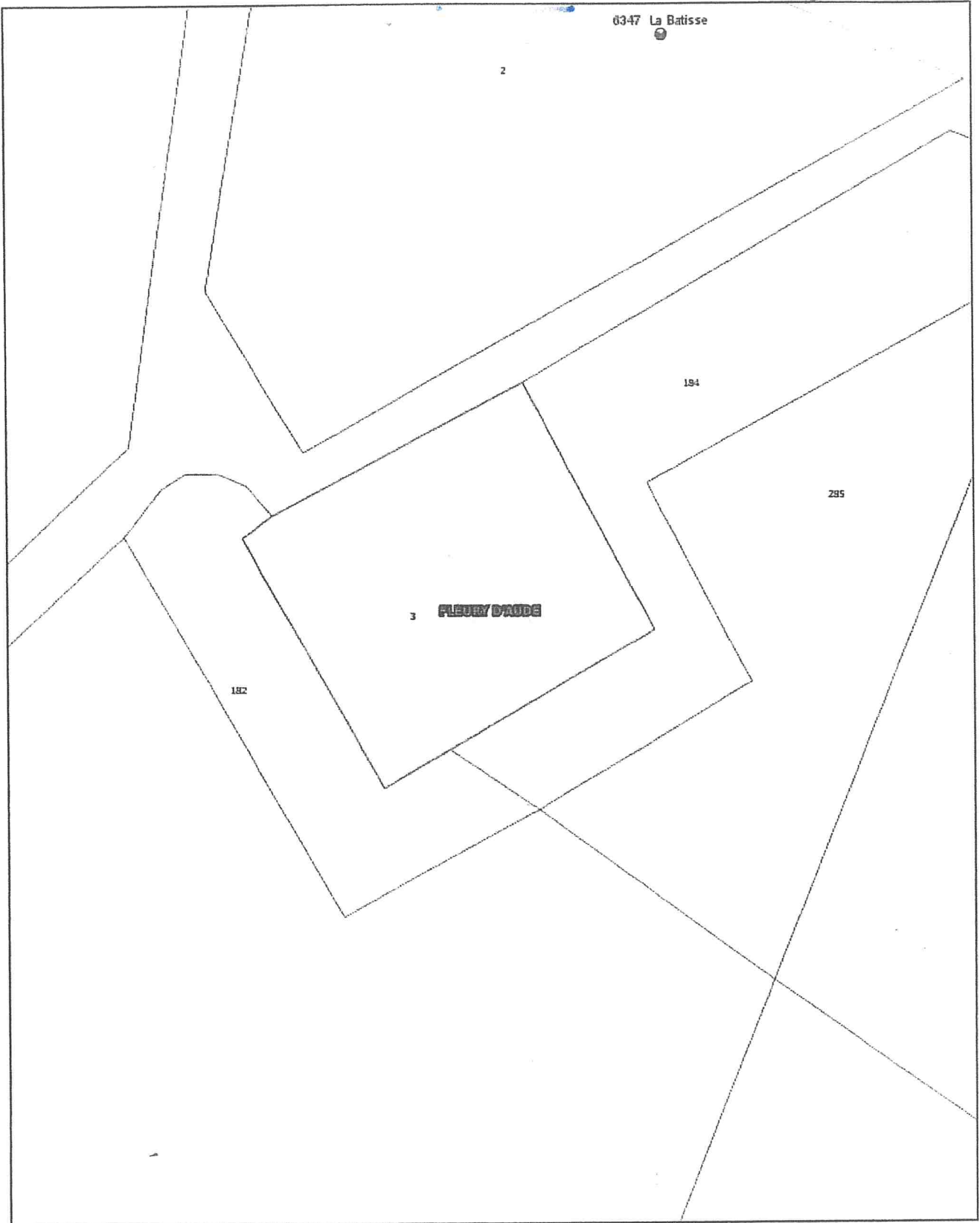
La présente demande a pour objet de procéder au revêtement de façades du bâtiment (usage habitations) qui est situé sur la parcelle cadastrée AU n° 3. Si parcelles mitoyennes appartenant au même propriétaire, il s'agit de terrain arboré.

Le revêtement est nécessaire car actuellement il y a des infiltrations d'eau lors de pluie.

Le pose de l'enduit permettra de faire également l'entretien de façades.

3. APT

MASSE DPT



Echelle : 1/200



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Département :
AUDE

Commune :
FLEURY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CARCASSONNE
Centre des Finances Publiques 11807
11807 CARCASSONNE cdx09
tél. 04 68 77 44 79 -fax
ptgc.aude@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

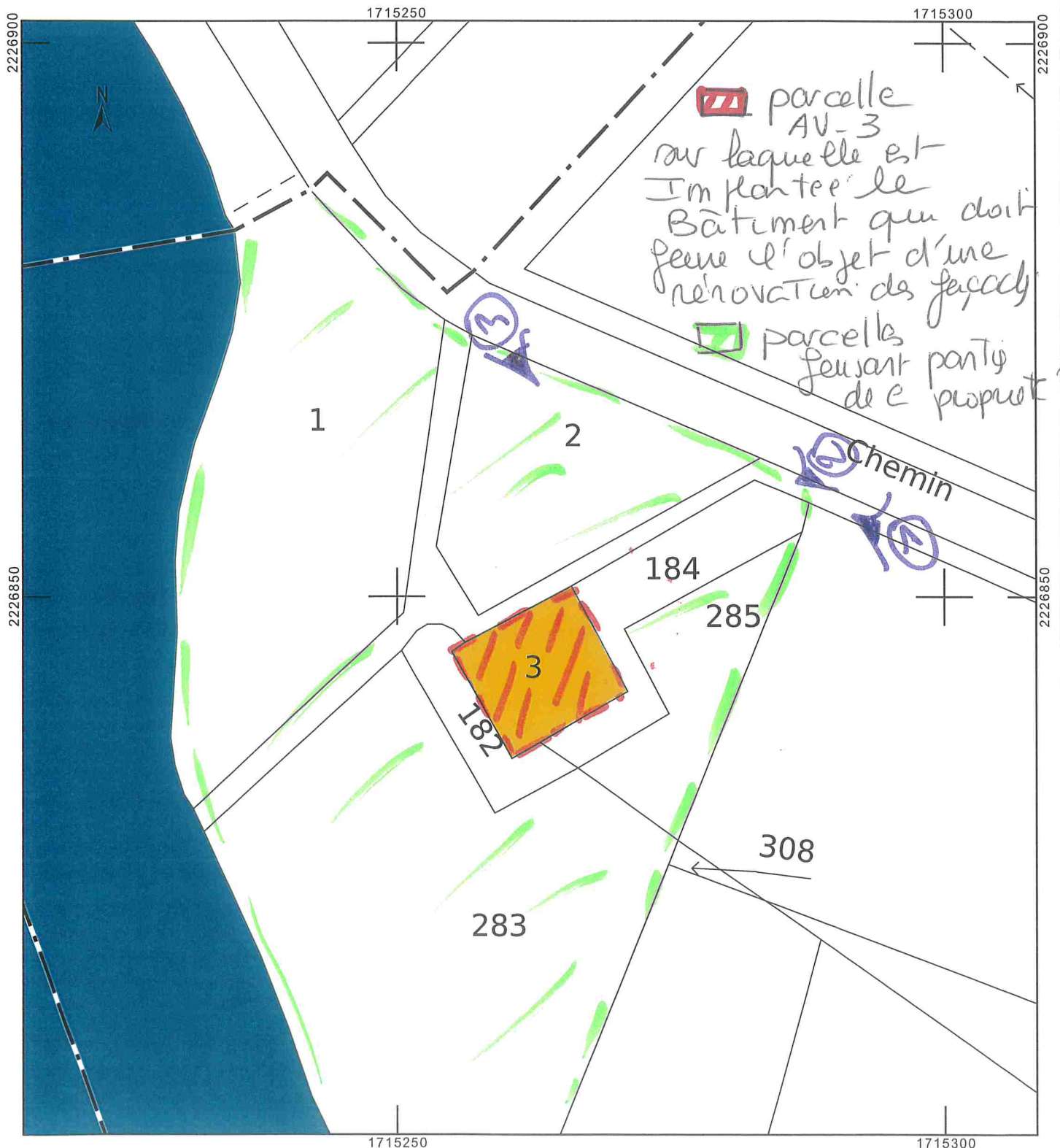
Date d'édition : 29/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

PA. 3

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PA. 3





Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende

PA 3



1.60 m

Google Earth

© 2023 Google

1918

1016 (3)

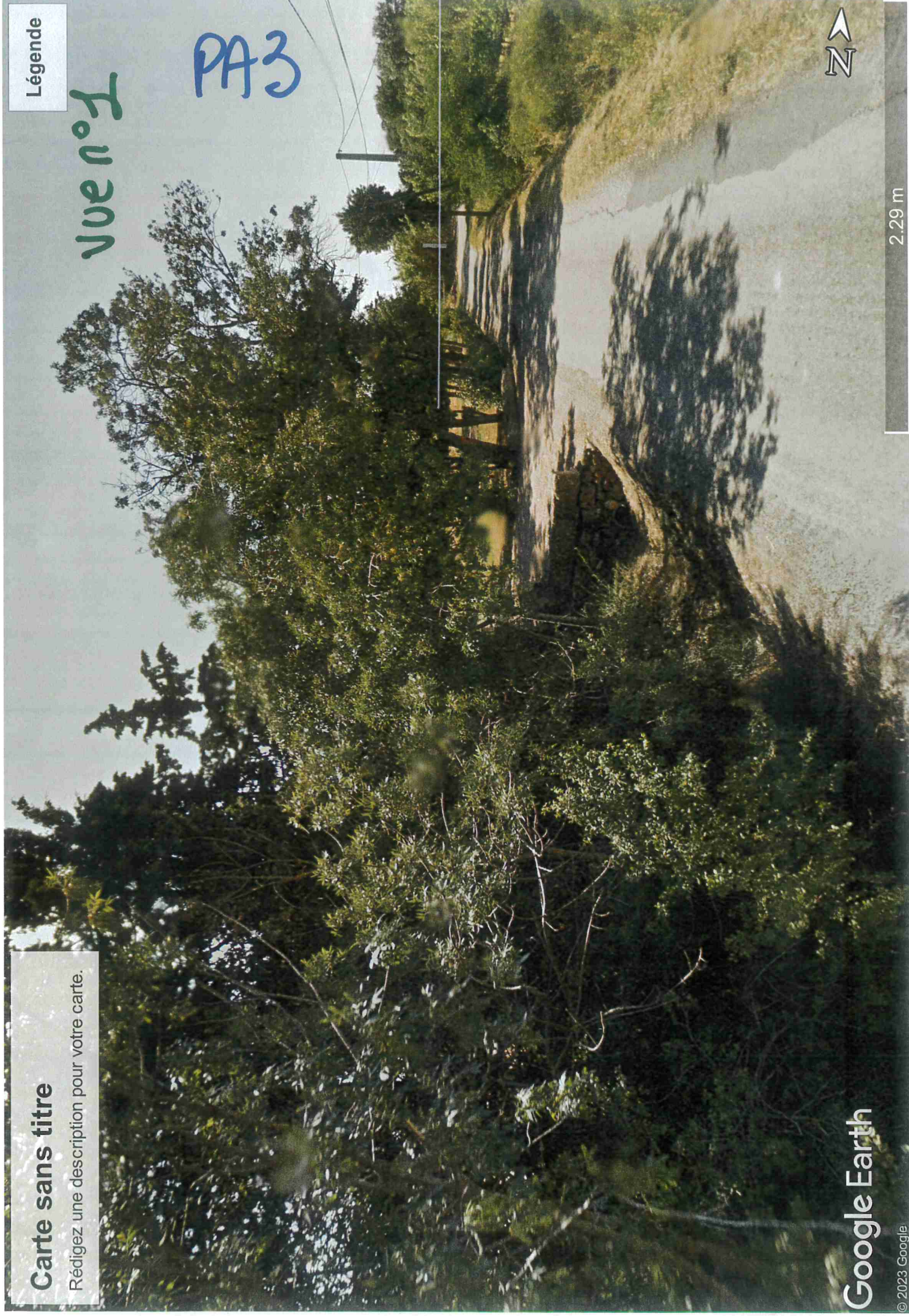
Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende

vue n°1

PA3



Google Earth

© 2023 Google

2.29 m

SAF

Pen 90V

Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende

Vue n°2

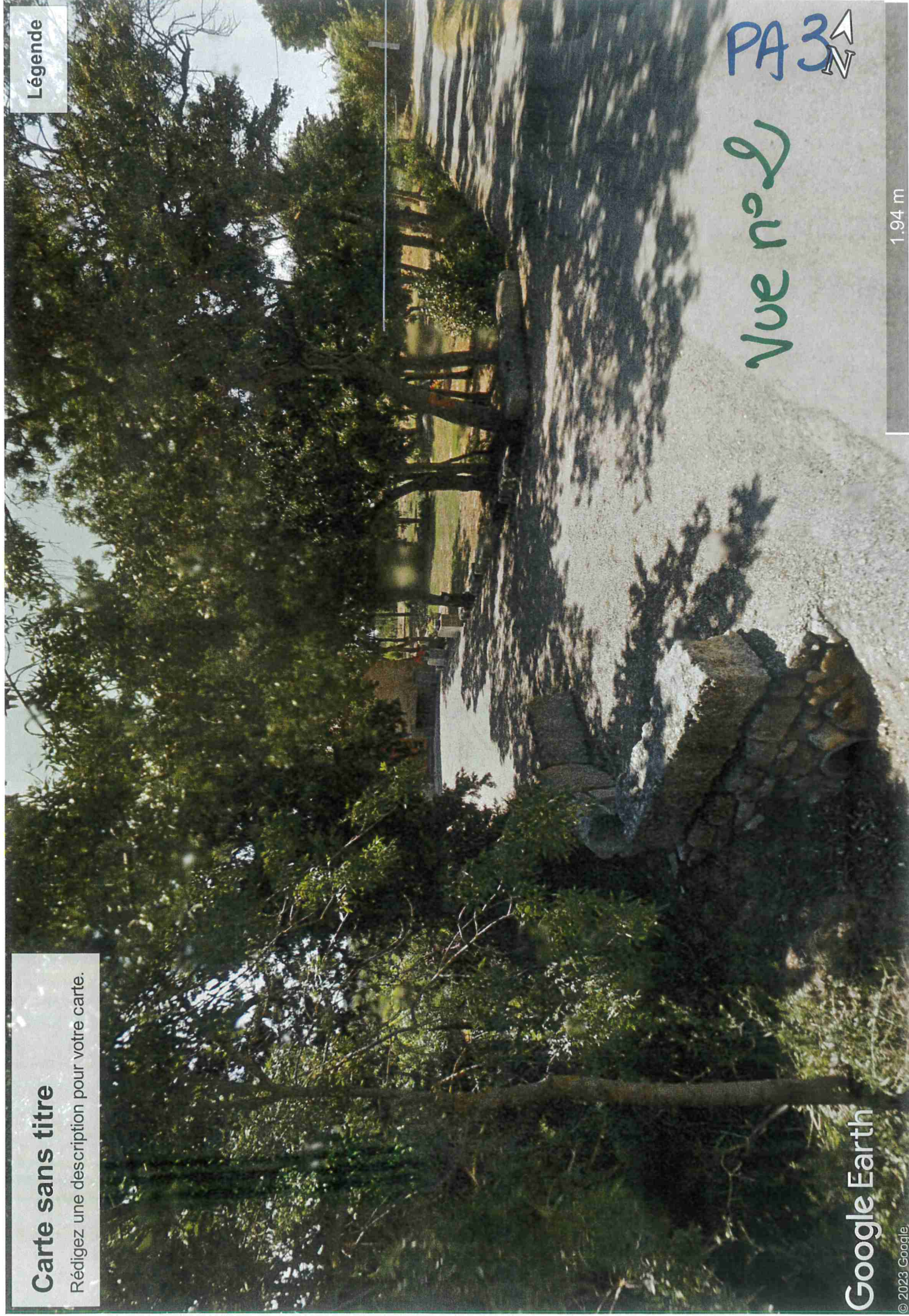
PA 3



Google Earth

© 2023 Google

1.94 m



273

Open 90V

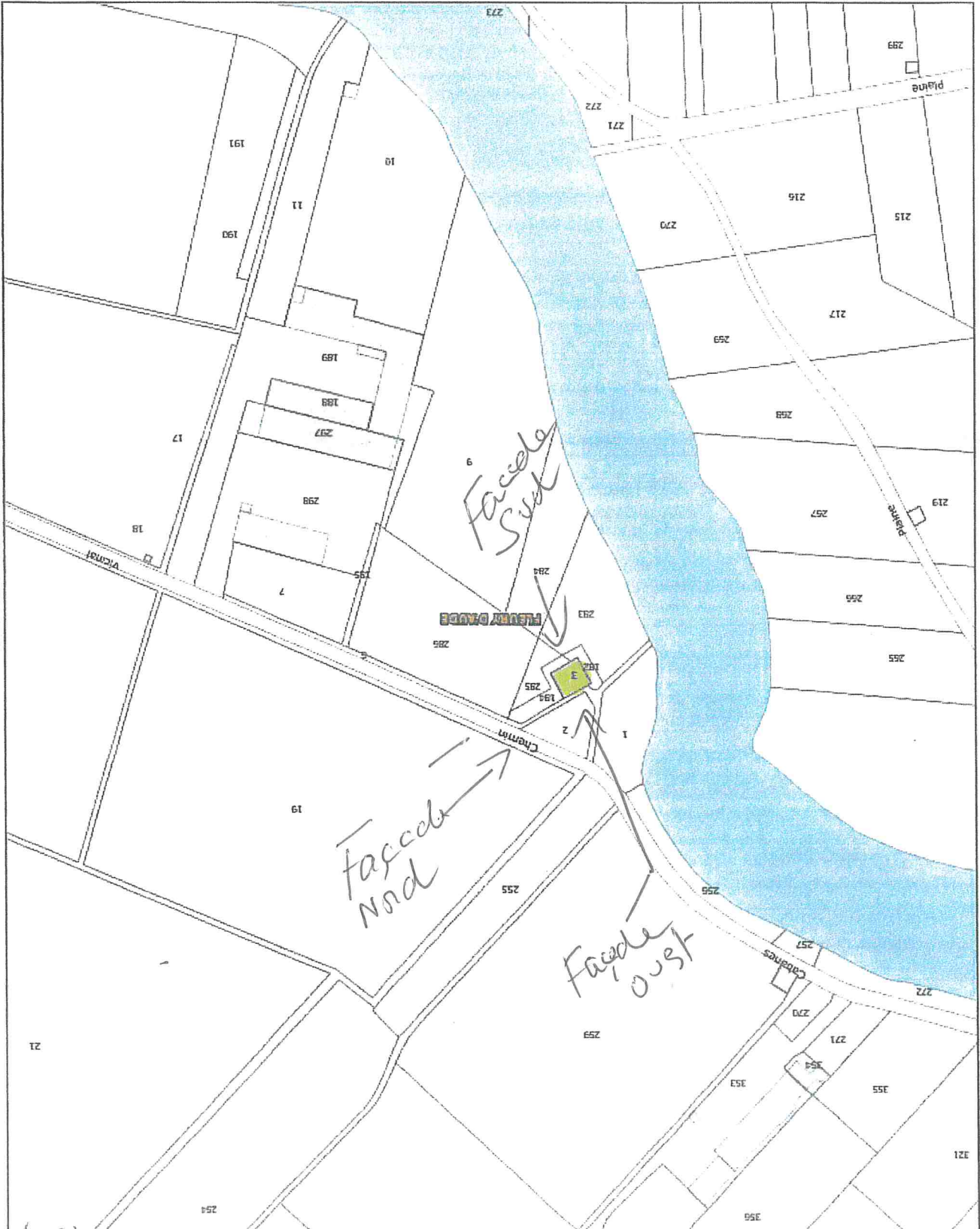
4

PA 4



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Echelle : 1/2000



DPI
Situations



PAL
ETAT
DES
LIEUX

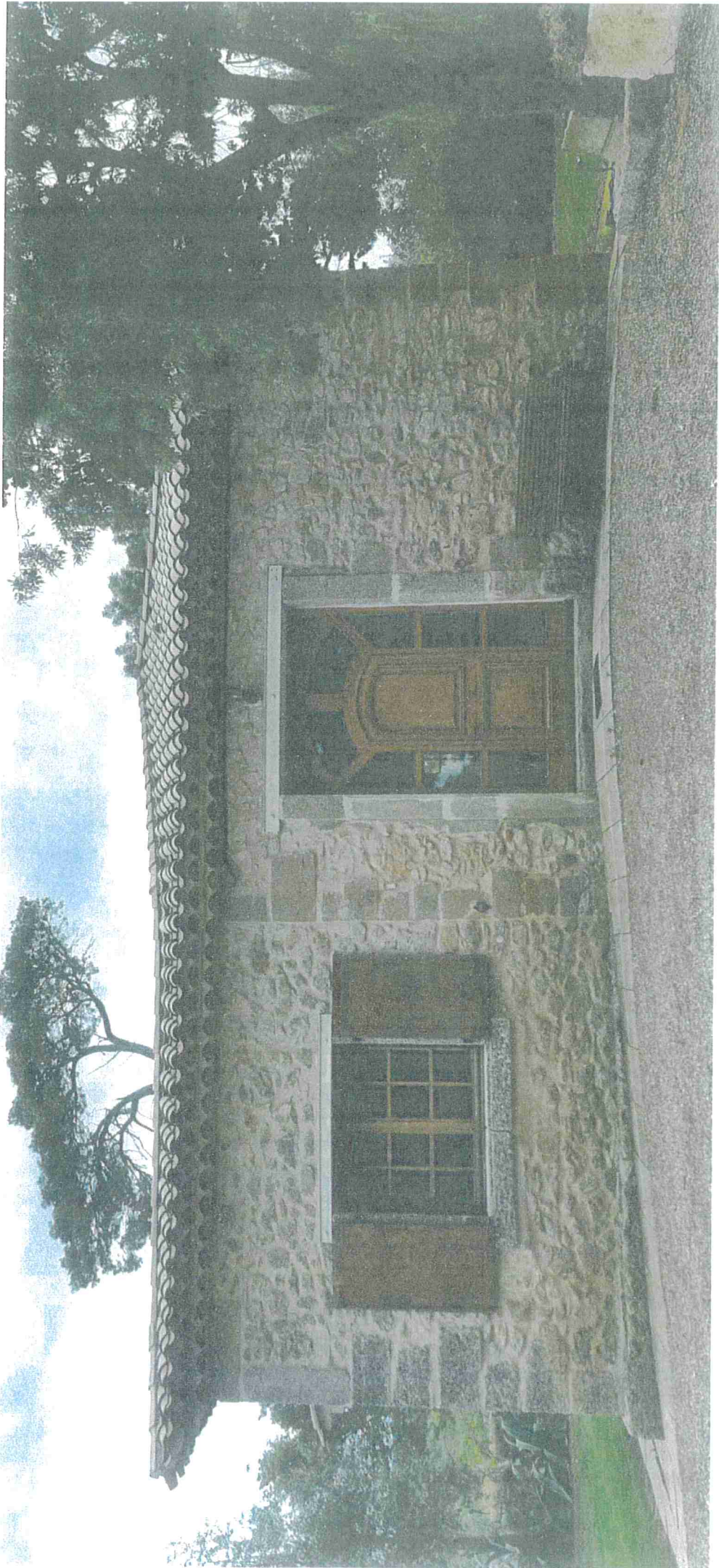
Façade Sud



PA4

ETAT
DES
LIEUX

Facade Ouest



PA4

(côté voûte)

Face de Nord

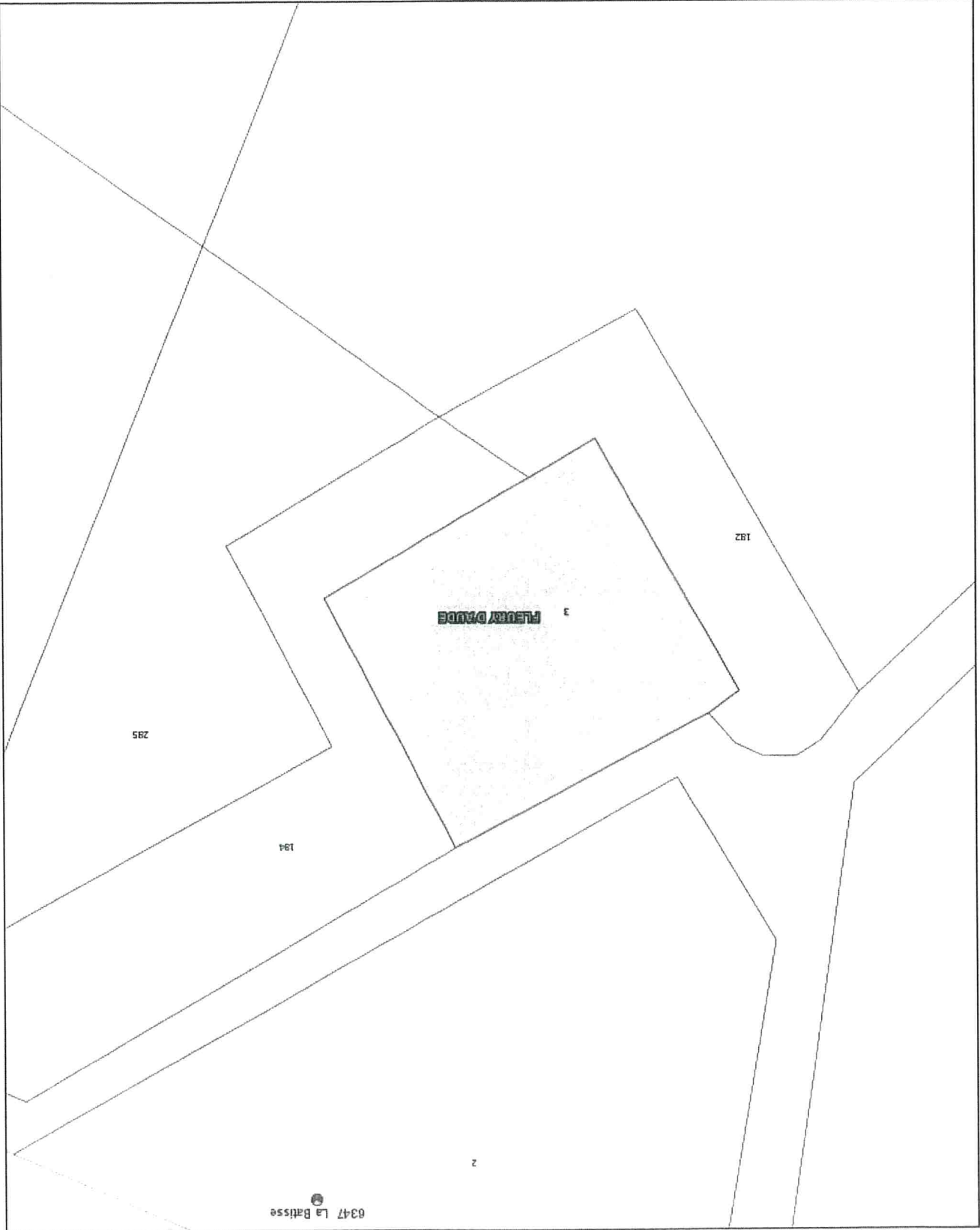
ETAT DE
LIEUX

PA9

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Echelle : 1/200



Masse DPC

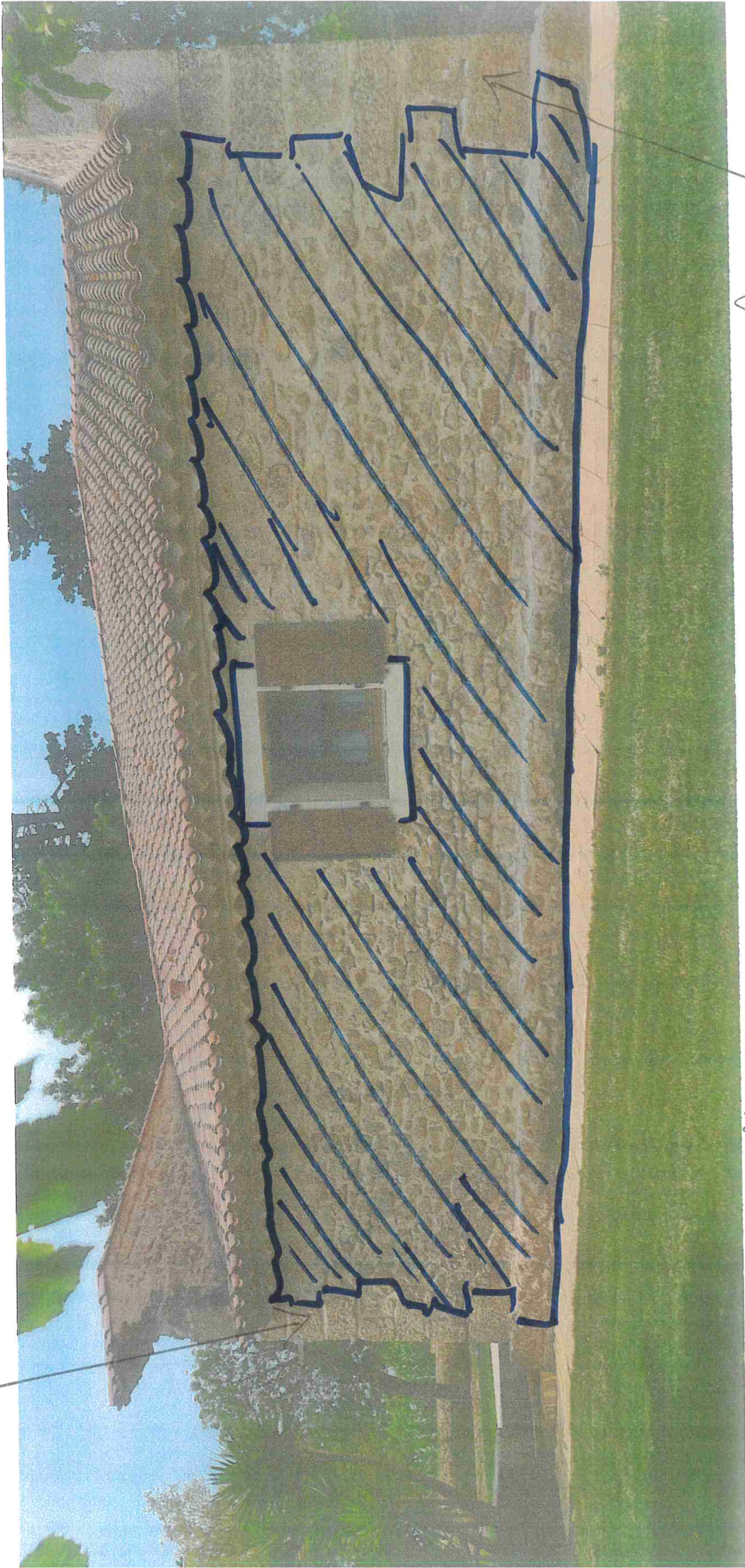
PA4



Façade Est

ÉTAT
DES
LIEUX

Les pierres d'angles
seront conservées
en l'état



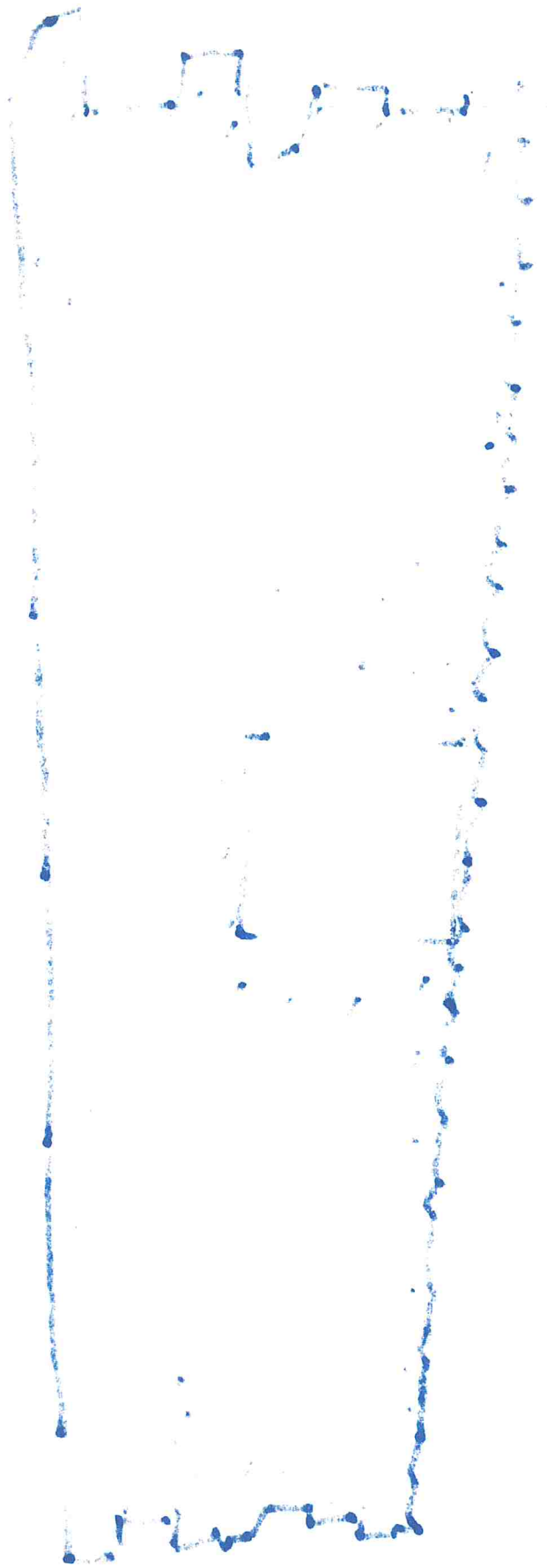
Les pierres /
d'angles
seront
conservées en l'état

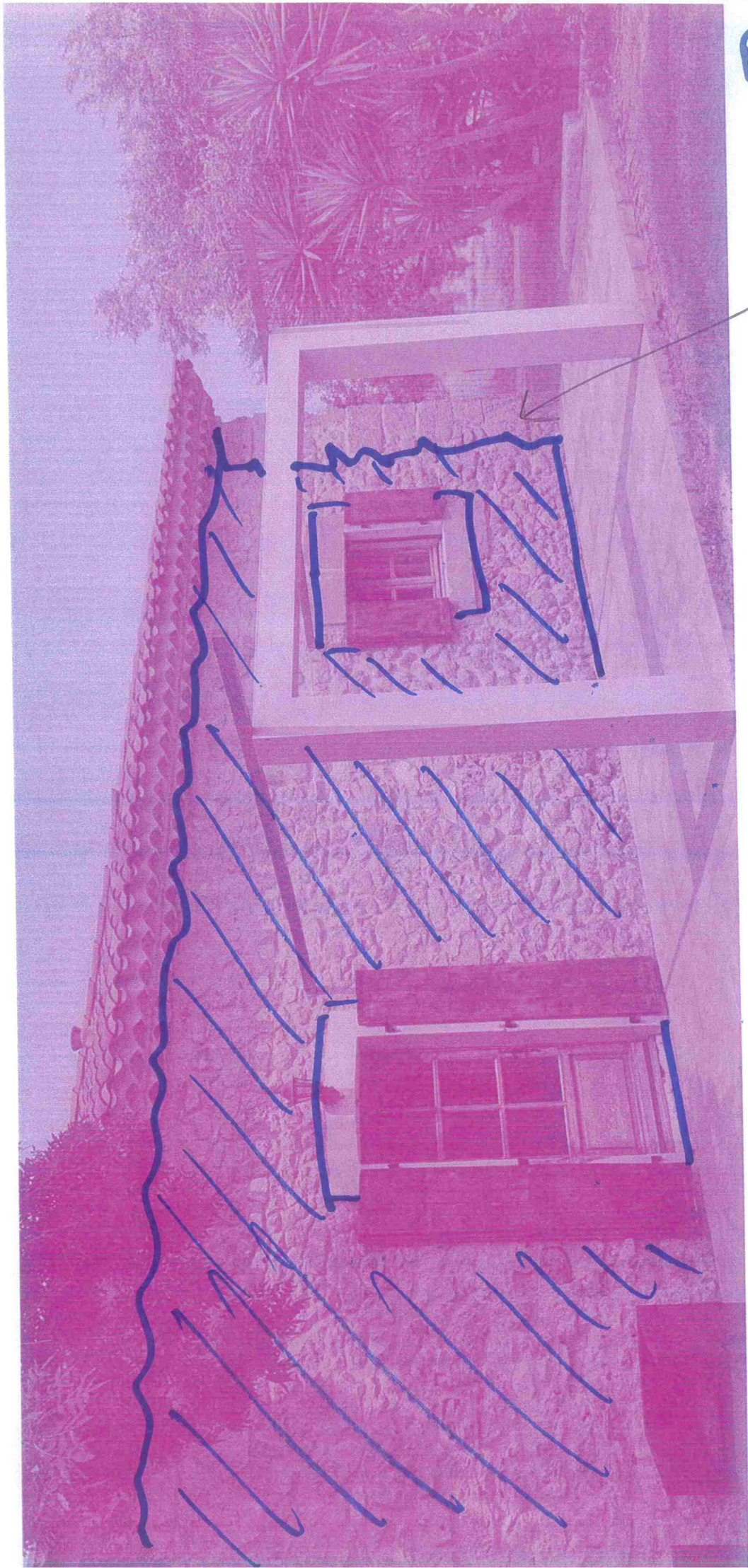
PAL

façade Sud

partie à restaurer







PAU
murs d'angs
en l'Etat
conserver

Façade Est

façade concornee
par le rasclament.





22

merres
→ dans les trous le vent, et
pour pour passer



 Partie congnée -
par le ratallement

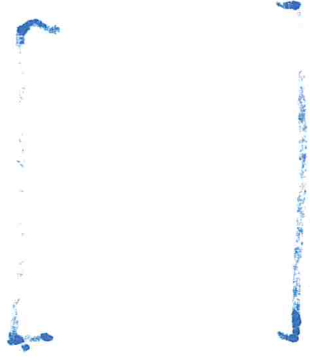
façade Nord

(côté voine)
PA4

Handwritten scribbles at the top of the page.

Handwritten scribbles in the upper middle section.

Handwritten scribbles in the lower middle section.



Handwritten scribbles at the bottom of the page.

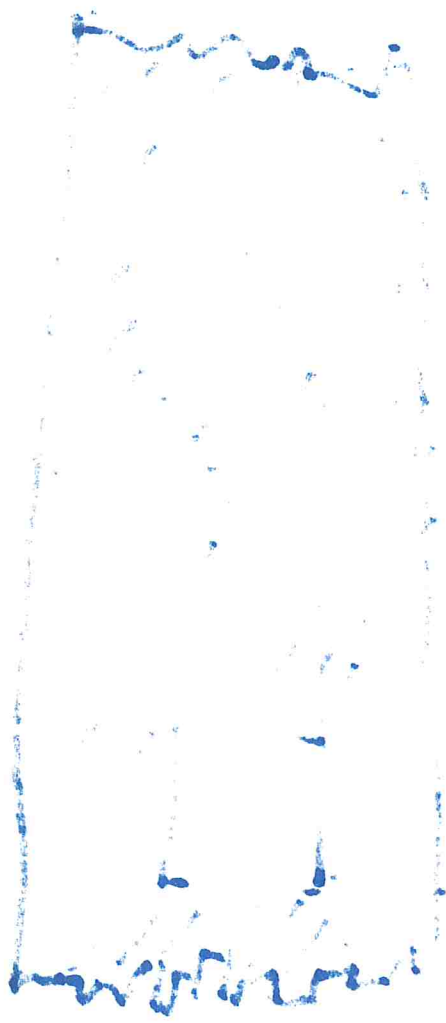
Handwritten scribbles on the left side of the page.



PA4

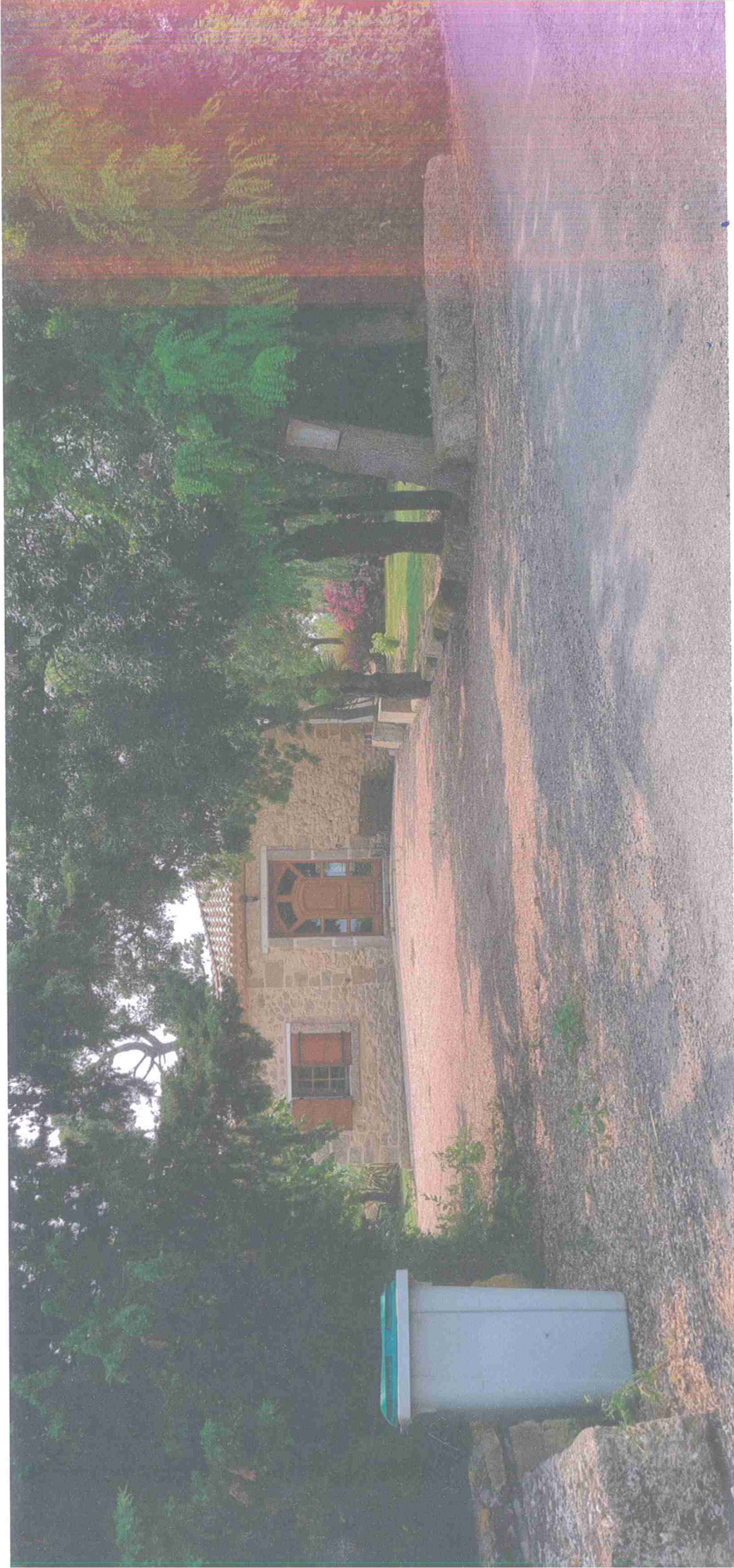
partie concernee par le revêtement
Facade Ouest

partie concernee par le revêtement



111

PA-6.



Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.



Google Earth

© 2023 Google



2.07 m



十
七

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000**



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.

Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet :

Refaction Façade

Coordonnées du porteur de projet .

Maître d'ouvrage :

Nom et prénom de la personne référente :

Baffinet Gerard

Commune et département :

Flenny d'Aude.

Adresse :

Domaine de la bâtisse

Téléphone :

06 10 03 24 46

Fax :

Email :

PA-12.7

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

Réfection façade d'un bâtiment existant
(parcelle cadastrée AV n°6)

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) :

FLEURY D'AUDE - LA Bahisse

Etendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

Pour les manifestations, préciser en plus le nombre de personnes attendues (participants et spectateurs) :

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
- pollutions
- poussières
- bruits
- éclairages nocturnes
- déchets
- piétinements
- autres :

Commentaires :

Durée prévisible et période envisagée du projet

- Date de début :

- Date de fin :

- Préciser si les activités sont :

- diurnes
- nocturnes
- ponctuelles
- régulières (préciser la fréquence)

Commentaires :

la date des travaux ne peut pas être précise. Elle sera fixée dès l'obtention de l'autorisation.
les travaux dureront environ 3 à 4 jours.

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

- FR 9110108 - Base Plane de l'Aude (ZPS)
- FR 9101431 - Base Plane de l'Aude (SIC-ZCC)

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

**Cartographie**

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
- Plan de masse, plan cadastral
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives, Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

2 Etat des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
Milieus forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Milieus rocheux	falaise	<i>Neant</i>	
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieus littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu			

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site,

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
FR 911 0108		aucune incidence. il s'agit d'une
FR 910 1435		simple rénovation de la façade
		sans aucun travaux supplémentaires

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPES D'ESPECES	NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes			
Oiseaux			
Mammifères			

Amphibiens	✓		
Reptiles	✓		
Insectes	✓		
Poissons	✓		
Crustacés	✓		

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez vous consulté ?	le site de la DREAL OCCITANIE.
Quels sont les contacts pris ?	Commune de Fleury Service urbanisme
Quels documents avez vous consulté ?	fiches de synthèse des sites Nature 2000.

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

néant

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

néant

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

néant

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

néant

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

des travaux de nivellement n'auront aucun impact sur la flore et la faune. Les travaux seront réalisés sur une période très courte (3 à 4 jours maximum)

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.*

Au vu des éléments ci dessus, j'atteste :

- **que le projet ne présente pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites du réseau Natura 2000**
- **qu'il n'est pas nécessaire d'engager des études complémentaires pour préciser le diagnostic écologique et définir des mesures d'atténuation, de réduction et d'évitement**

Le : 27/06/2023

A : Florent d'ADDE

Nom et signature : GFFINET Pascal



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Sur le site internet de la DREAL Languedoc Roussillon :

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Après de l'opérateur ou de l'animateur du site

Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné

Département :
AUDE

Commune :
FLEURY

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 29/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

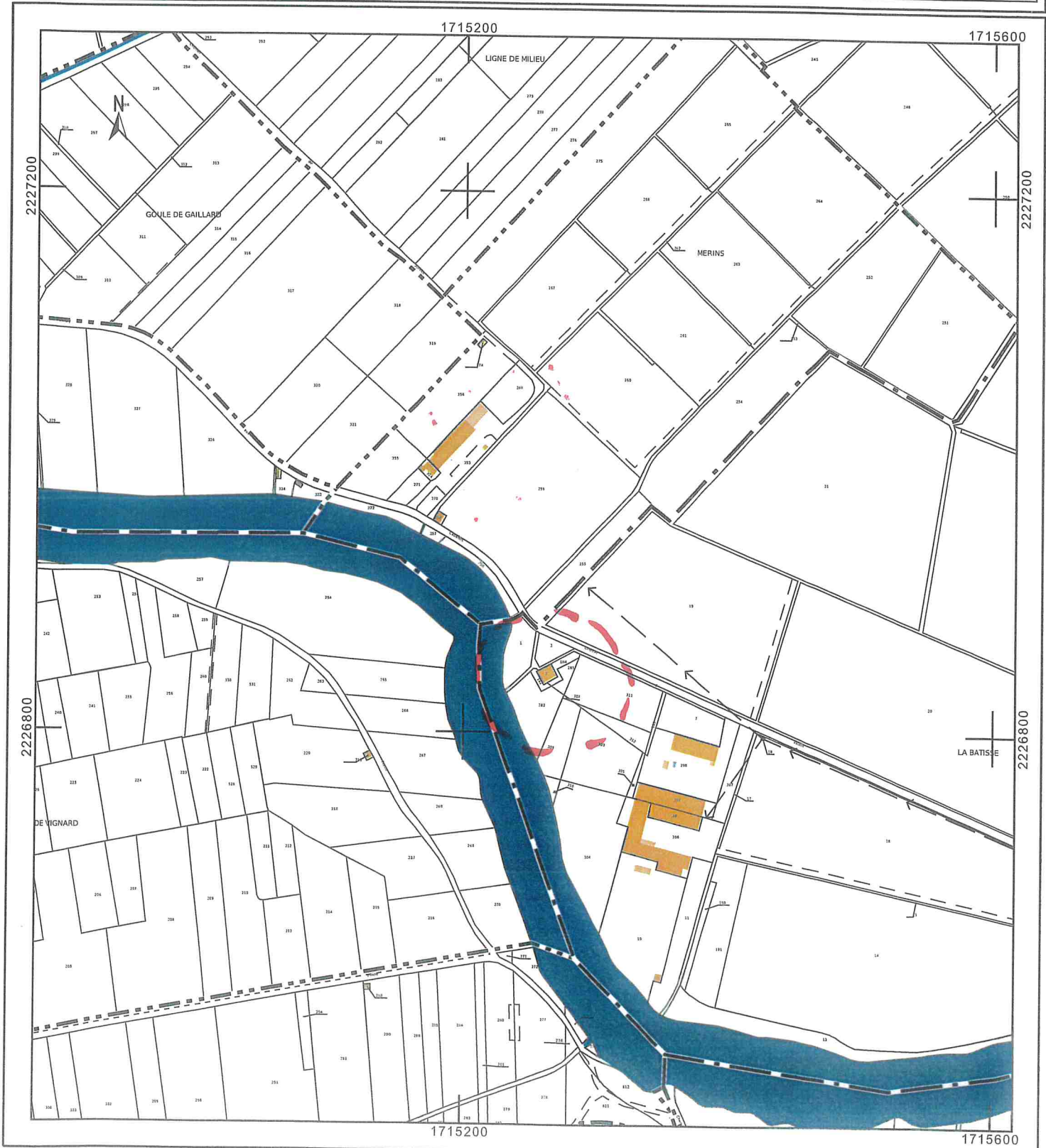
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

plan cadastral

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CARCASSONNE
Centre des Finances Publiques 11807
11807 CARCASSONNE cdx09
tél. 04 68 77 44 79 -fax
ptgc.aude@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





151000
WEST
WEST



Département :
AUDE

Commune :
FLEURY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CARCASSONNE
Centre des Finances Publiques 11807
11807 CARCASSONNE cdx09
tél. 04 68 77 44 79 -fax
ptgc.aude@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

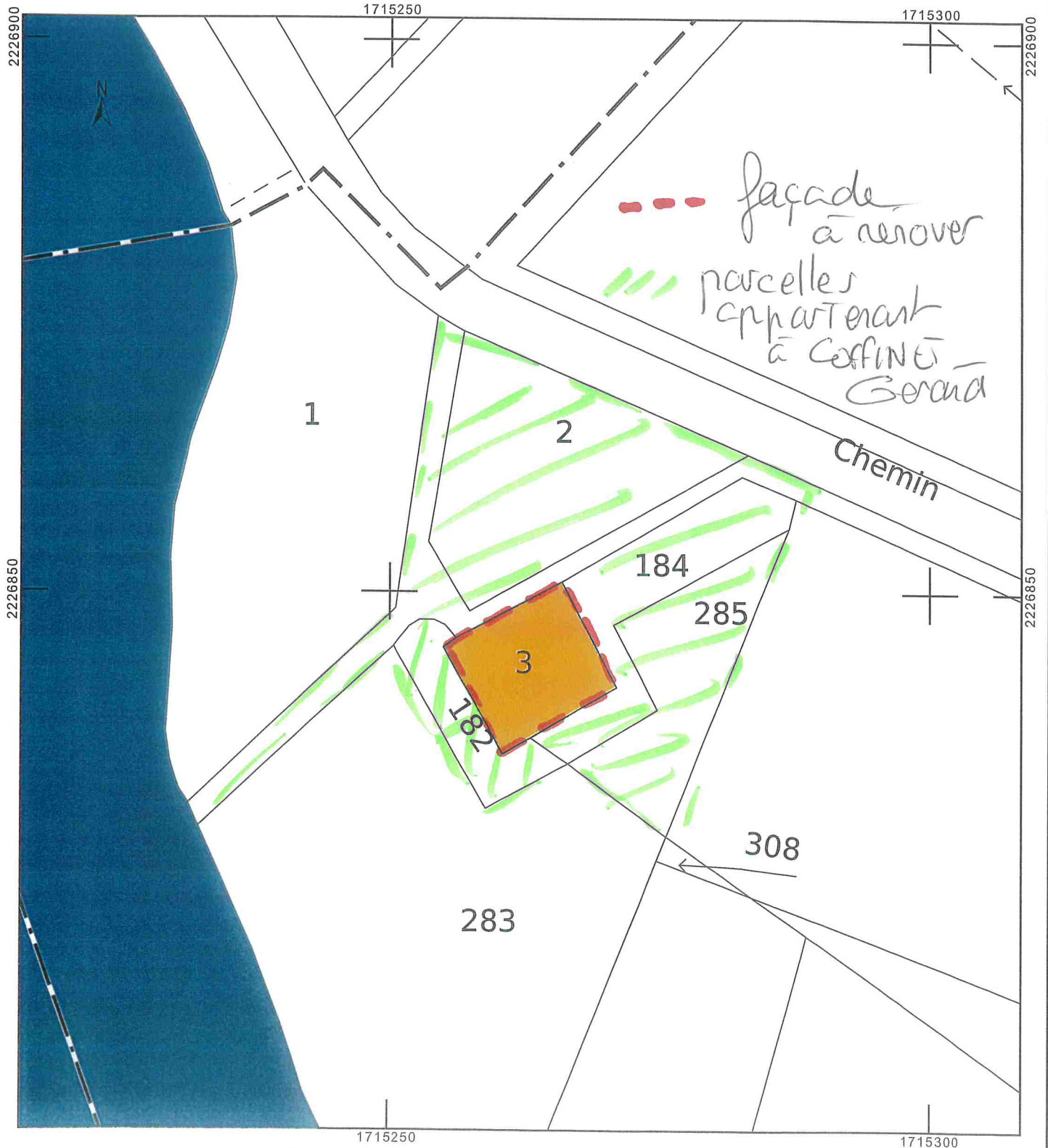
Date d'édition : 29/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

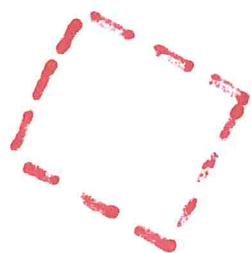
plan de marse

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

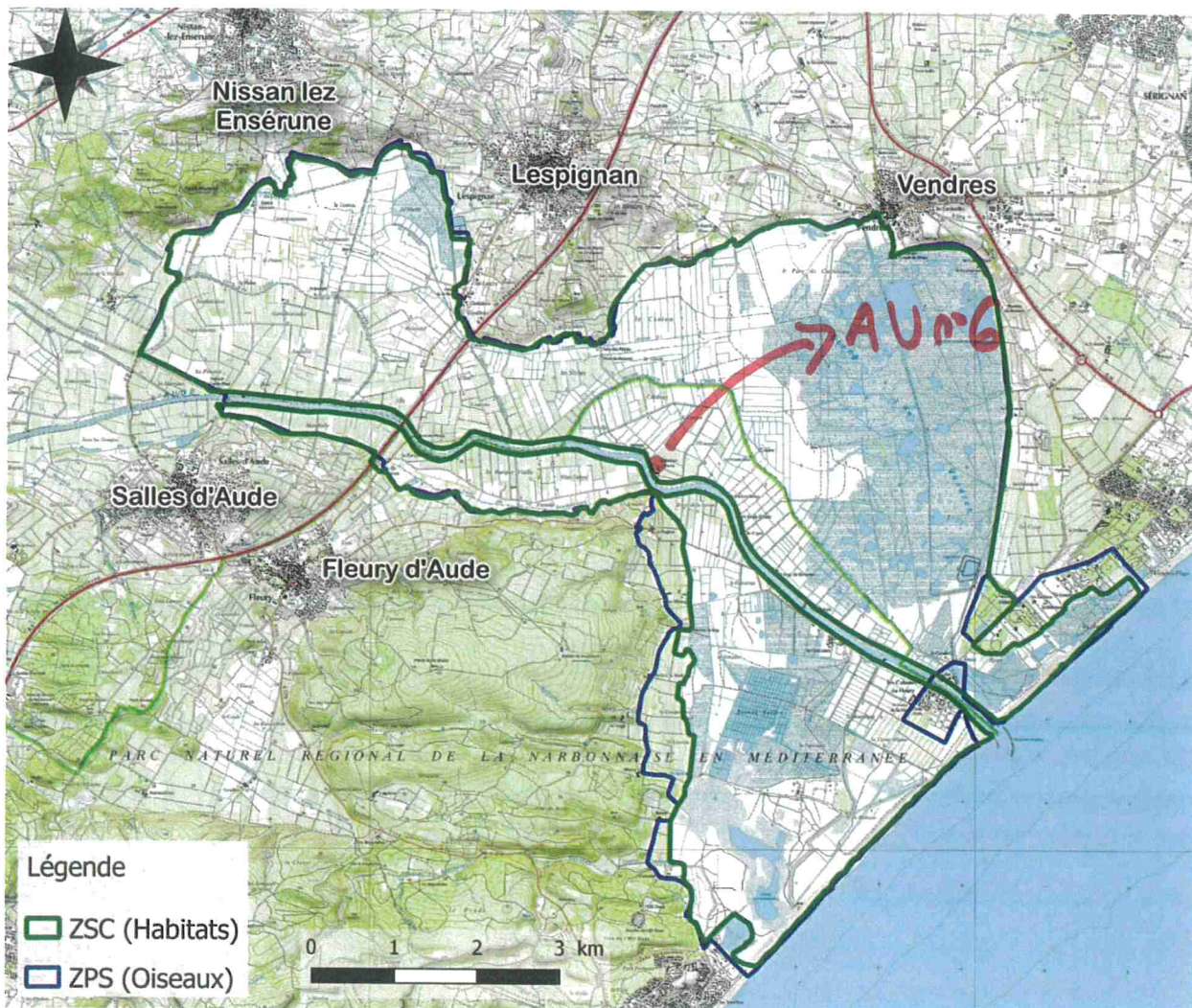


...



FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000
FR9110108 et FR9101435
Basse plaine de l'Aude

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/docob-de-la-basse-plaine-de-l-aude-a1125.html>
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9110108>
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9101435>



Sites FR9110108 et FR9101435

Département : Aude et Hérault

Surface du site: 4857 ha et 4486 ha

**Opérateur/animateur du site : Communauté de
communes de La Domitienne**

27UAF

Description du site

A la limite entre les départements de l'Aude et de l'Hérault, la Basse plaine de l'Aude constitue un vaste ensemble structuré par la présence de l'eau, apportée à la fois par le fleuve Aude qui traverse le site et par la Méditerranée.

L'eau est l'élément fondamental de cet espace naturel et sa gestion constitue un enjeu particulièrement important, conditionnant à la fois le bon équilibre écologique des milieux et certains usages sur le territoire tel que l'agriculture, la chasse, ... En lien avec cette gestion de l'eau : la salinité, deuxième facteur déterminant dans la composition des milieux et leur fonctionnement. Ainsi, ce complexe de zones humides, caractéristiques du littoral méditerranéen, regroupe trois étangs peu profonds qui malgré leur proximité présentent des caractéristiques différentes :

- La Matte est un petit étang d'eau douce caractérisé par sa roselière
- L'étang de Vendres présente une eau saumâtre et est en relation hydraulique avec la Matte ainsi qu'avec la mer via la vanne du Chichoulet
- L'étang de Pissevaches est un étang salé dont la liaison avec la mer se crée au grès des coups de mer via un grau naturel

Véritable mosaïque d'habitats naturels et de bocage agricole la Basse plaine de l'Aude abrite une grande richesse d'habitats et biodiversité et présente un grand intérêt pour la conservation des oiseaux pour les différentes étapes de leur cycle de vie : zone d'alimentation, site de reproduction, halte migratoire, ...

Les activités humaines présentes se sont développées grâce à ces caractéristiques particulières. Ainsi chasse, viticulture, élevage et pêche sont omniprésents et participent à la richesse du milieu et la conservation de la mosaïque d'habitats naturels. Par ailleurs, l'environnement et les paysages font du site un support intéressant de nombreuses activités de loisir qui y sont pratiqués (randonnées pédestres, VTT ou équestre, ...)

Les habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats principaux d'IC	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Menaces principales
Prés salés méditerranéens	1410	884	Globalement moyen	Invasion par la Lippia Abandon de gestion Surpâturage Salinisation
*Lagunes côtières	1150	755	Moyen à bon	Eutrophisation Pollution par des produits phytosanitaires Artificialisation du fonctionnement du grau de Pissevaches

				Invasion par la Jussie Mise en eau permanente
Fourrés halophiles méditerranéens	1420	640	Moyen à bon	Adoucissement du milieu Surpâturage Surfréquentation
Galeries et fourrés riverains méridionaux	92D0	109	Bon à moyen	Invasion par plantes exotiques envahissantes
Végétations pionnières à Salicorne	1310	52	Globalement bon	Adoucissement du milieu Surpâturage Surfréquentation
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	31	Mauvais à bon	Coupe Aménagements des cours d'eau
Dunes mobiles embryonnaires	2110	18	Moyen à mauvais	Surfréquentation Nettoyage mécanique excessif Dégradations par des dépôts
Dunes mobiles du cordon littoral à Oyat	2120	11	Moyen à mauvais	Surfréquentation Dégradations par des dépôts Invasion par plantes exotiques envahissantes
*Steppes salées méditerranéennes	*1510	7	Bon (sauf sur le lido)	Adoucissement du milieu Surfréquentation
*Mares temporaires méditerranéennes	*3170	6	Bon	Fermeture du milieu Salinisation Artificialisation fonctionnement hydraulique Eutrophisation
Dunes fixées du littoral	2210	5	Assez mauvais	Surfréquentation Invasion par plantes exotiques envahissantes Plantation de ligneux

Espèces d'intérêt communautaire présentes

Hors oiseaux

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Elements quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Grand Rhinolophe	1304	+ 200 individus	Plutôt bon	Dérangement Intoxication de la chaîne alimentaire Disparition du réseau de corridors écologiques Disparition des gîtes d'hiver et de reproduction
Minioptère de Schreibers	1310	Présente	Non connu	Dérangement Fermeture des sites souterrains Intoxication de la chaîne alimentaire Disparition du réseau de corridors écologiques
Murin à oreilles échancrées	1321	Présente	Non connu	Fermeture des sites souterrains Disparition des gîtes de reproduction Disparition des terrains de chasse ou des proies
Murin de Capaccini	1316	Présente	Non connu	Dérangement Détérioration des cours d'eau et zones humides
Petit Murin	1307	Présente	Non connu	Disparition des gîtes d'été, d'hiver Disparition des terrains de chasse ou des proies
Petit Rhinolophe	1303	Présente	Non connu	Dérangement Disparition des gîtes d'été, d'hiver Disparition des terrains de chasse Intoxication de la chaîne alimentaire
Cordulie à corps fin	1041	Présente	Non connu	Aménagement des cours d'eau

Oiseaux

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Elements quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Aigrette garzette	A026	30 à 100 couples	Bon	Pollution des zones humides Modification du régime hydrique des étangs Dérangement des colonies
Alouette calandrelle	A243	+ de 10 mâles chanteurs	Non connu	Surfréquentation du littoral Divagation des chiens Fermeture des prés salés
Alouette lulu	A246	Présente	Bon	Agrandissement des parcelles viticoles Fermeture des milieux herbacés
Avocette élégante	A132	5-10 couples reproducteurs	Mauvais	Abandon des marais salants Urbanisation Forte variation printanières des niveaux d'eau Prédation par le Goéland leucopnée
Bihoreau gris	A023	100	Non connu	Disparition des sites de reproduction Coupe trop sévère des ripisylves ou tamaissaies
Blongios nain	A022	+ 10 couples	Non connu	Destruction des habitats Forte eutrophisation de l'eau
Bruant ortolan	A379	+ 80 mâles chanteurs	Moyen à mauvais	Intensification de l'agriculture Disparition du maillage bocager Disparition de la ressource alimentaire Fermeture du milieu
Busard cendré	A084	Quelques individus	Non connu	Disparition des sites prairiaux
Busard des roseaux	A081	10 à 15 couples nicheurs	Non connu	Diminution des zones humides favorables à l'espèce Forte variation des niveaux d'eau pendant la période de reproduction Dérangement d'origine humaine
Busard Saint Martin	A082	10 individus	Non connu	Disparition des sites prairiaux
Butor étoilé	A021	2 à 5	Mauvais	Destruction des sites de

		mâles chanteurs		reproduction (roselière) Pollution des zones humides Modification du régime hydrique
Chevalier sylvain	A166	100 à 150 individus	Non connu	Mise en eau des marais en été
Cigogne blanche	A031	100 individus	Non connu	Electrocution des oiseaux en migration
Cigogne noire	A030	20 individus	Non connu	Electrocution des oiseaux en migration
Circaète Jean le Blanc	A080	présente	Non connu	Raréfaction des milieux ouverts Fréquentation des sites de nidification Intensification de l'agriculture Disparition des haies
Crabier chevelu	A024	5-10 couples	Bon	Destruction des sites d'alimentation Dérangement des colonies
Echasse blanche	A131	15-50 couples	Moyen à Bon	Ressuyage précoce des prés salés en période de nidification Forte pression de pâturage en mai Forte variation des niveaux d'eau en période de nidification
Faucon crécerellette	A095	présente	Bon	Disparition des zones favorables à la nidification Disparition des zones favorables à la chasse
Flamant rose	A035	présente	Bon	Pollution des zones humides Baisse de la qualité des eaux Eutrophisation
Goéland railleur	A180		Non connu	Assèchement printanier de Pissevaches
Gorgebleue à miroir	A272	- de 100 individus	Non connu	Brûlage et fauche de la roselière en hiver
Guifette moustac	A196	100 individus	Non connu	Aucune menace réelle en migration
Guifette noire	A197	100 individus	Non connu	Aucune menace réelle en migration
Grand-Duc d'Europe	A215	2 couples	Non connu	Dérangement

		nicheurs		
Grande aigrette	A027	30 à 50 individus	Bon	Modification du régime hydrique des étangs
Gravelot à collier interrompu	A138	20 à 30 couples	Moyen	Dérangement lié à la fréquentation des plages Prédation par le Goéland leucophée Ramassage mécanique des lasses de mer
Héron pourpre	A029	35 à 200 couples	Bon	Dégradation des sites de reproduction Eutrophisation Dérangement
Ibis falcinelle	A032	10 à 40 couples	Bon	Salinisation de la roselière et des marais périphériques Disparition des tamarisais inondés
Lusciniole à moustaches	A293	20 – 40 couples	Bon à mauvais	Eutrophisation et salinisation du milieu Assèchement précoce des étangs
Martin-pêcheur d'Europe	A229	5 à 6 couples	Non connu	Aménagements hydrauliques de berges
Milan noir	A073	2 couples	Non connu	Destruction de la ripisylve de l'Aude
Mouette mélanocéphale	A176	présente	Non connu	Dérangement des colonies de reproduction Artificialisation du fonctionnement hydrique Compétition avec le Goéland leucophée
Outarde canepetière	A128	5 à 10 mâles chanteurs	Moyen	Mise en culture intensive des parcelles en friche Abandon du pâturage raisonné Perte des lisières herbacées
Pie-grièche à poitrine rose	A339	2 à 5 couples	Mauvais	Disparition de la mosaïque de mieux Coupe des grands frênes Brûlage des fossés sous-cavant les grands frênes
Pipit rousseline	A255	40 à 50 couples	Moyen à mauvais	Fermeture du milieu Utilisation de pesticides
Rollier d'Europe	A231	20 à 25 couples	Moyen à Mauvais	Brûlage des fossés sous-cavant les grands frênes Elimination des haies arborées

				Disparition des Orthoptères
Sterne caspienne	A190	Très présente en migration	Non connu	Vidange printanière de Pissevaches
Sterne caugek	A191	Présente	Non connu	Dérangement des sites de nidification Prédation par le Goéland leucophée
Sterne hansel	A189	Présente	Non connu	Aucune menace identifiée
Sterne naine	A195	0 à 60 couples	Mauvais	Concurrence avec les autres espèces Inondations tardives immergeant les nichées Dérangement
Sterne pierregarin	A193	15 à 100 couples	Bon à moyen	Prédation par rats ou Goéland leucophée Dérangement Dégradation des sites de reproduction
Talève sultane	A124	Présente	Bon à moyen	Salinisation de la roselière

Principaux objectifs et enjeux sur le site

Objectifs principaux	Habitat ou espèce visés	Exemple de mesures de gestion
Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces	Tous	BPA_01 Aménagement en faveur des larvicoles BPA_07 Lutte contre les espèces animales envahissantes BPA_12 Poursuite de la gestion de l'eau à travers les comités par étang
Maintien des activités traditionnelles favorables aux équilibres écologiques	Tous	BPA_14 Généralisation de la mise en place de calendriers pastoraux BPA_17 Réduction de l'utilisation et l'impact des pesticides
Orientation du tourisme vers la découverte et gestion de la fréquentation	Tous	BPA_23 Maitrise de l'accès des véhicules motorisés aux espaces naturels BPA_25 Actions pédagogiques en faveur des scolaires
Faire respecter les enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagement	Tous	BPA_30 Veille sur les nouveaux projets d'aménagement s'implantant à l'intérieur et aux abords du site BPA_34 Maintien des moyens d'animation et de coordination du site Natura 2000

Pour en savoir plus :

Contact : Communauté de communes La Domitienne

Sources d'information :

Site du MEDDTL: www.developpement-durable.gouv.fr

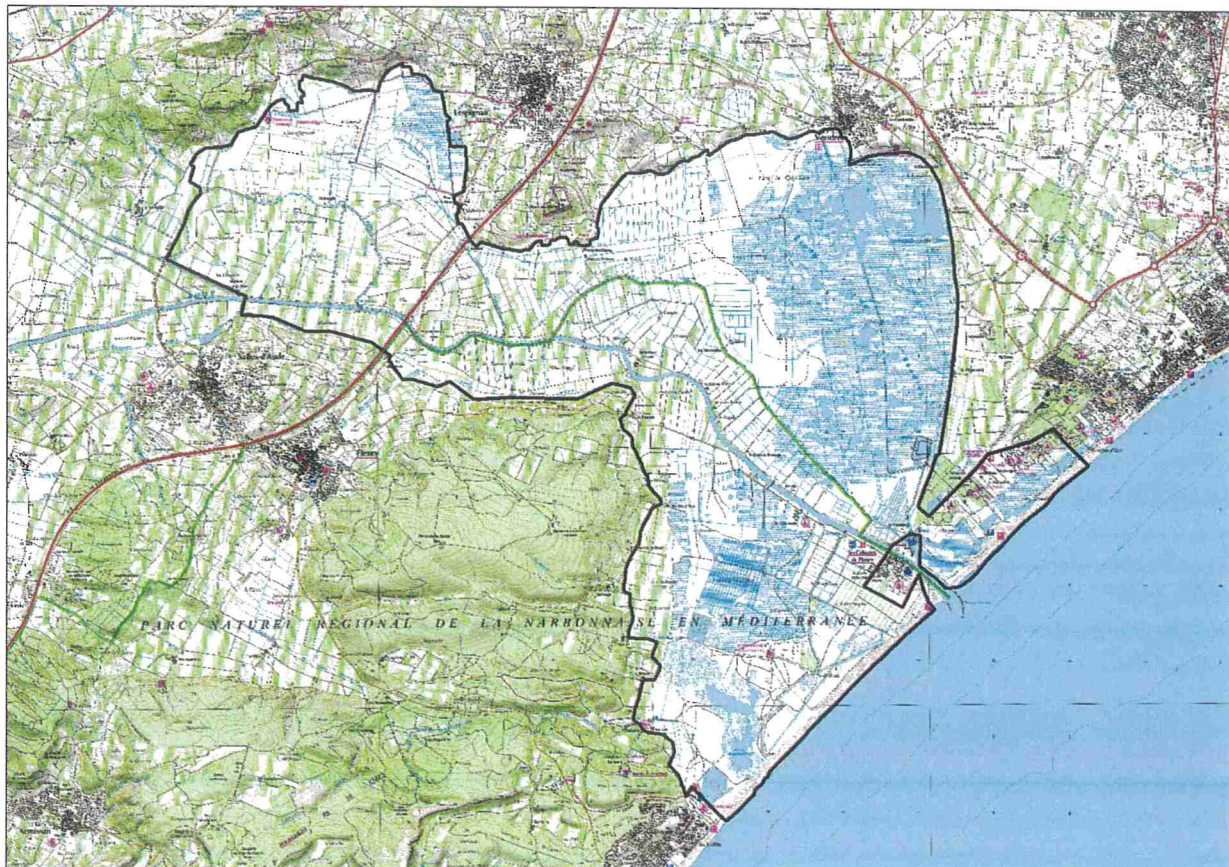
Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDT :

Site de l'opérateur :

FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000
FR9110108
Basse Plaine de l'Aude

<http://natura2000.ecologie.gouv.fr/sites/>
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9110108>



Site FR9110108

Département : Aude et Hérault

Surface du site: 4857 ha

**Opérateur/animateur du site : Syndicat mixte du
Delta de l'Aude**

Description du site

La Basse Plaine de l'Aude est structurée par la présence de l'eau, apportée à la fois par le fleuve Aude qui traverse le site et par la Méditerranée dont il fait la bordure. Ce complexe de zones humides plus ou moins salées abrite ainsi des étendues d'eau ou lagunes méditerranéennes comme l'Etang de la Matte, de Vendres et de Pissevaches mais également des milieux naturels périphériques : sansouïres, prés salés, prairies humides et roselières.

Les activités humaines présentes (chasse, viticulture, élevage et pêche) se sont développées grâce à

				Coupe trop sévère des ripisylves ou tamaris
Blongios nain	A022	+ 10 couples		Destruction des habitats Forte eutrophisation de l'eau
Bruant ortolan	A379	+ 80 mâles chanteurs		Intensification de l'agriculture Disparition du maillage bocager Disparition de la ressource alimentaire Fermeture du milieu
Busard cendré	A084	Quelques individus		Disparition des sites prairiaux
Busard des roseaux	A081	10 à 15 couples nicheurs		Diminution des zones humides favorables à l'espèce Forte variation des niveaux d'eau pendant la période de reproduction Dérangement d'origine humaine
Busard Saint Martin	A082	10 individus		Disparition des sites prairiaux
Butor étoilé	A021	2 à 5 mâles chanteurs		Destruction des sites de reproduction (roselière) Pollution des zones humides Modification du régime hydrique
Chevalier sylvain	A166	100 individus		Mise en eau des marais en été
Cigogne blanche	A031	1500 individus		Electrocution des oiseaux en migration
Cigogne noire	A030	60 individus		Electrocution des oiseaux en migration
Circaète Jean le Blanc	A080	présente		Raréfaction des milieux ouverts Fréquentation des sites de nidification Intensification de l'agriculture Disparition des haies
Crabier chevelu	A024	5-10 couples		Destruction des sites d'alimentation Dérangement des colonies
Echasse blanche	A131	15-50 couples		Ressuyage précoce des prés salés en période de nidification

				Forte pression de pâturage en mai Forte variation des niveaux d'eau en période de nidification
Faucon crécerellette	A095	présente		Disparition des zones favorables à la nidification Disparition des zones favorables à la chasse
Flamant rose	A035	présente		Pollution des zones humides Baisse de la qualité des eaux Eutrophisation
Goéland railleur	A180	100 individus		Assèchement printanier de Pissevaches
Gorgebleue à miroir	A272	- de 100 individus		Brûlage et fauche de la roselière en hiver
Guifette moustac	A196	100 individus		Aucune menace réelle en migration
Guifette noire	A197	100 individus		Aucune menace réelle en migration
Grand-Duc d'Europe	A215	2 couples nicheurs		Dérangement
Grande aigrette	A027	30 à 50 individus		Modification du régime hydrique des étangs
Gravelot à collier interrompu	A138	20 à 30 couples		Dérangement lié à la fréquentation des plages Prédation par le Goéland leucophée Ramassage mécanique des lasses de mer
Héron pourpré	A029	200 à 700 couples		Dégradation des sites de reproduction Eutrophisation Dérangement
Ibis falcinelle	A032	50 individus		Salinisation de la roselière et des marais périphériques Disparition des tamarissais inondés
Lusciniolle à moustaches	A293	100 à 230 couples		Eutrophisation et salinisation du milieu Assèchement précoce des étangs
Martin-pêcheur d'Europe	A229	5 à 6 couples		Aménagements hydrauliques de berges
Milan noir	A073	2 couples		Destruction de la ribisvlve

				de l'Aude
Mouette mélanocéphale	A176	présente		Dérangement des colonies de reproduction Artificialisation du fonctionnement hydrique Compétition avec le Goéland leucophée
Outarde canepetière	A128	5 à 10 mâles chanteurs		Mise en culture intensive des parcelles en friche Abandon du pâturage raisonné Perte des lisières herbacées
Pie-grièche à poitrine rose	A339	2 à 5 couples		Disparition de la mosaïque de mieu Coupe des grands frênes Brûlage des fossés sous-cavant les grands frênes
Pipit rousseline	A255	40 à 50 couples		Fermeture du milieu Utilisation de pesticides
Rollier d'Europe	A231	20 à 25 couples		Brûlage des fossés sous-cavant les grands frênes Elimination des haies arborées Disparition des Orthoptères
Sterne caspienne	A190	Très présente en migration		Vidange printanière de Pissevaches
Sterne caugek	A191	Présente		Dérangement des sites de nidification Prédation par le Goéland leucophée
Sterne hansel	A189	Présente		Aucune menace identifiée
Sterne naine	A195	0 à 60 couples		Concurrence avec les autres espèces Inondations tardives immergeant les nichées Dérangement
Sterne pierregarin	A193	15 à 100 couples		Prédation par rats ou Goéland leucophée Dérangement Dégradation des sites de reproduction
Talève sultane	A124	Présente		Salinisation de la roselière

Principaux objectifs et enjeux sur le site

Objectifs principaux	Habitat ou espèce visés	Exemple de mesures de gestion
Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces	Tous	BPA_01 Aménagement en faveur des larolimicoles BPA_07 Lutte contre les espèces animales envahissantes BPA_12 Poursuite de la gestion de l'eau à travers les comités par étang
Maintien des activités traditionnelles favorables aux équilibres écologiques	Tous	BPA_14 Généralisation de la mise en place de calendriers pastoraux BPA_17 Réduction de l'utilisation et l'impact des pesticides
Orientation du tourisme vers la découverte et gestion de la fréquentation	Tous	BPA_23 Maitrise de l'accès des véhicules motorisés aux espaces naturels BPA_25 Actions pédagogiques en faveur des scolaires
Faire respecter les enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagement	Tous	BPA_30 Veille sur les nouveaux projets d'aménagement s'implantant à l'intérieur et aux abords du site BPA_34 Maintien des moyens d'animation et de coordination du site Natura 2000

Pour en savoir plus :

Contact : Yannick GUENNOU

Sources d'information :

Site du MEDDTL: www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDT :

Site de l'opérateur :

Séance du mardi 12 septembre 2023

La Commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS), dans sa formation spécialisée dite des sites et paysages, s'est réunie à la Préfecture de l'Aude, le mardi 12 septembre 2023, sous la présidence de Mme Lucie ROESCH Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aude.

CDNPS du 12 septembre 2023

Avis de la CDNPS sur le dossier n° 6 : PA 011 145 23 00002 – M. COFFINET – Fleury d'Aude –
Loi Littoral

FAVORABLE : 10 DÉFAVORABLE : 0 ABSTENTION : 0

Sur la base des considérations du service rapporteur, la CDNPS émet un avis favorable sur ce projet avec la prescription et le conseil suivant :

Prescription :

- faire un enduit traditionnel à la chaux naturelle et en retrait de tous les éléments et des chaînes d'angles.

Conseil :

- enlever le trottoir en béton et le remplacer par quelque chose de respirant qui arrangerait l'état sanitaire du mur.

Pour le préfet, et par délégation,
La Cheffe de bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire



Elsa LAPEYRE

Carcassonne le, 24 octobre 2023

Bureau de l'environnement et
de l'aménagement du territoire

DÉCISION
accordant la dérogation au titre de la loi Littoral
- M. COFFINET

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 121-8 et L. 121-24 ;

VU le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Lucie ROESCH en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Aude ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Christian POUGET en qualité de préfet de l'Aude ;

VU la demande de permis de construire n°011 145 23 00002 portant sur la réfection de la façade d'une maison d'habitation située sur la commune de Fleury d'Aude, déposé en mairie de Fleury d'Aude le 28 juin 2023 ;

VU le rapport de la DDTM et l'avis favorable de la CDNPS en sa séance du 12 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le projet est situé en espace remarquable du littoral et que la réfection de façade rentre dans la liste des aménagements légers ;

CONSIDÉRANT que le projet est concerné par un aléa feu de forêt faible ;

CONSIDÉRANT que le porteur de projet a fourni l'évaluation simplifiée des incidences sur les sites Natura 2000 ;

CONSIDÉRANT que le projet est limité à la façade de la maison et il n'aura pas d'incidence sur l'environnement et sur le paysage. ;

ACCORDE

la dérogation au titre de la loi Littoral relative aux travaux de M. COFFINET sur la commune de Fleury d'Aude dans la demande de permis de construire n°011 145 23 00002, sous-réserve de la recommandation suivante :

- faire un enduit traditionnel à la chaux naturelle et en retrait de tous les éléments et des chaînes d'angles.

Fait à Carcassonne, le *04 octobre 2023*

Pour le préfet, et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture
de l'Aude


Lucie ROESCH



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
OCCITANIE
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aude**

Dossier suivi par : COULON Hoël
Objet : Plat'AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 011145 23 00002 U1101
Adresse du projet : LA BATISSE 11560 Fleury d Aude
Déposé en mairie le : 28/06/2023
Reçu au service le : 10/08/2023
Nature des travaux:

Demandeur :
Monsieur COFFINET GERARD
LA BATISSE

11560 FLEURY D AUDE
France

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou en (co)visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

L'enduit de façade doit être dressé à la chaux naturelle (selon le cas, l'épaisseur sera de 2 ou 3 couches), à l'exclusion de tout produit formulé prêt à l'emploi contenant du ciment, des adjuvants chimiques ou des résines. Le corps d'enduit doit être constitué d'un mortier de chaux (NHL3,5 + sable grossier 0-4 ou 0-5) sans autre adjuvant, l'enduit de finition est constitué d'un mortier de chaux (NHL2 ou CL90 + sable 0-2) sans autre adjuvant. La finition sera talochée avec un aspect lisse.

La teinte de l'enduit est obtenue soit par la couleur du sable local employé dans sa confection, ainsi que par l'adjonction éventuelle de terres naturelles dans l'enduit de finition, soit au moyen d'un badigeon à la chaux, par une solution d'eau et de pigments naturels d'origine minérale. Toute teinte trop vive ou trop claire (type 'ton pierre' ou 'pierre clair') est à exclure, il convient d'opter pour la tonalité des terres locales (se référer au nuancier du Grand Narbonne, disponible à la Maison de l'Habitat et du Développement durable de Narbonne).

Les enduits doivent être légèrement en retrait (3 à 5 mm) par rapport au nu de tous les éléments de modénature de la façade (encadrements, génoise, chaîne d'angle, etc.), ce qui implique d'adapter l'épaisseur de l'enduit pour éviter tout bourrelet ou surépaisseur.

Fait à Carcassonne

**L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Romain LELIEVRE**



Signé électroniquement
par Romain LELIEVRE
Le 31/08/2023 à 18:08